

Rapport de la Commission de gestion

Autor(en): **Guichard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1907)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-242061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de nommer le comité d'organisation. Il tient à faire cette déclaration pour éviter toute équivoque.

M. L. Grosgrin dit qu'en cette affaire le comité unanime de la Société pédagogique genevoise a approuvé l'attitude de son président.

A l'unanimité l'assemblée ratifie la ligne de conduite suivie par M. Baatard.

M. Martin n'est pas entièrement satisfait ; il regrette que la vice-présidence du congrès ait été offerte au président de notre Société dans des conditions inacceptables.

2° Rapports annuels du président, du trésorier et du bibliothécaire.

Ces 3 rapports, présentés par MM. Baatard, Charvoz et Albert Dubois, sont adoptés.

M. le président remercie MM. Charvoz et Dubois du zèle avec lequel ils s'acquittent de leurs fonctions. Il remercie également, et tout particulièrement, le dévoué secrétaire du comité, M. Pâquin, à qui nous devons pour une bonne part le succès de notre brillante soirée du 2 février.

3° Rapport de la Commission de gestion.

M. Guichard donne lecture du rapport suivant :

Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion, chargée de la vérification des comptes de 1906, ne peut qu'adresser des éloges et des remerciements à M. Charvoz, trésorier, pour la tenue minutieuse de ses livres et la clarté dans l'exposé de sa comptabilité.

Puis, elle a une nouvelle heureuse à signaler. Le déficit, que laissaient prévoir quelques démissions, ne s'est pas réalisé ; au contraire l'actif de la caisse a suivi une marche ascendante et s'élève à près de 2000 fr. ; fait réjouissant à constater.

Toutefois la Commission se voit dans l'obligation de demander aux membres plus de régularité encore dans le paiement de la cotisation ; ceci afin de faciliter la tâche du trésorier.

Avant de terminer, elle tient aussi à remercier vivement les

membres qui ont bien voulu se charger de la vente des cartes pour la soirée ; la caisse a naturellement bénéficié du beau succès de leurs peines.

Comme conclusion, la Commission vous propose d'accepter la gestion du Comité de 1906.

Le 25 février 1907.

Pour la Commission :
M. GUICHARD.

4° Election du Comité.

M. *Baatard* rappelle sa déclaration de l'année dernière. Il n'acceptera pas le renouvellement de son mandat. Sa décision est irrévocable et il invite en conséquence l'assemblée à porter ses suffrages sur M. Grosgurin, qui sera un excellent président.

M. *Grosgurin* estime que devant la volonté fermement exprimée de M. le président, l'assemblée ne peut que s'incliner. Il renonce toutefois formellement à toute candidature à la présidence. La société pédagogique réalise, dit-il, cette idée large et moderne de l'union de tous les degrés de l'enseignement, qui doivent se renseigner et s'éclairer mutuellement dans leur collaboration à la tâche générale. Toutefois la société étant composée dans sa grande majorité de fonctionnaires de l'enseignement primaire, il est équitable et opportun que l'un d'eux veuille bien assumer la tâche de la présidence. M. Edmond Martin, l'auteur de l'excellent rapport sur la question des examens, est tout désigné dans les circonstances actuelles et M. Grosgurin lui demande instamment d'accepter une candidature.

M. *E. Martin* estime que M. *Baatard* doit rester à la tête de la Société pédagogique au moins pour cette année encore. Toutefois, si M. *Baatard* ne veut plus, définitivement, de la présidence, M. *Martin* décline pour sa part l'offre qu'on veut bien lui faire. Il remercie M. Grosgurin d'avoir eu l'amabilité d'attirer sur lui l'attention de l'assemblée, mais il pense que la Société agira plus sagement en appelant à ce poste élevé l'un des membres primaires du comité actuel.

MM. Guichard et Coutau sont désignés comme scrutateurs et l'on procède à l'élection du président.